

Lettre d'engagement de Direction 2022-2024

MAJ décembre 2022

Les motivations :

Le contexte régional et l'évolution du secteur de la formation professionnelle conduisent les centres publics agricoles à mettre en œuvre des actions visant l'amélioration de leur fonctionnement et ainsi renforcer la qualité de leurs prestations ainsi que leur image par rapport aux différents partenaires :

- ❖ La déclaration générale de politique du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche rendue publique en novembre 1999, prévoit notamment que "les démarches qualité sont des outils au service de la mise en œuvre des politiques publiques définies par le gouvernement". Ces politiques publiques concernent la formation professionnelle continue et par apprentissage.
- ❖ La nécessité d'une meilleure articulation de notre offre de formation avec les demandes des branches professionnelles et les exigences des donneurs d'ordre, notamment le Conseil Régional.
- ❖ L'impulsion financière donnée dans le cadre du contrat de plan État - Région pour les centres de formation s'engageant dans cette démarche.

Les objectifs :

- ❖ Développer et pérenniser les activités du centre,
- ❖ Améliorer la qualité des services proposés aux usagers (apprenants, entreprises et financeurs) : accueil, information, formation, évaluation.
- ❖ Prendre en compte les insuffisances de fonctionnement et les considérer comme vecteurs d'amélioration potentielle.
- ❖ Satisfaire les besoins exprimés et implicites des usagers (bilan annuel, analyse).
- ❖ Obtenir une certification reconnue par un organisme indépendant.

Cette démarche, qui portera sur l'ensemble de l'activité de formation continue et d'apprentissage de l'EPLEFPA La Cazotte à Saint Affrique (12400), est placée sous l'autorité du chef d'établissement de l'EPLEFPA et par délégation sous l'autorité conjointe du directeur du CFPPA et du CFA ISA, Mme Boyer Christine.

Réaliser ces objectifs ne peut s'accomplir qu'avec la mobilisation active de l'ensemble du personnel. A cet égard, l'EPLEFPA s'engage à entretenir la communication participative et à assurer une optimisation de la gestion du personnel intervenant et de ses conditions de travail.

Les moyens :

Nous nous engageons à :

- réunir les moyens nécessaires à la réussite de cette démarche et de nos bénéficiaires.
- communiquer nos engagements de Qualité de service et à en rendre compte auprès des bénéficiaires, des professionnels et de nos partenaires
- pratiquer régulièrement des évaluations de la qualité de nos services auprès de nos clients.

Pour piloter cette démarche, la direction a nommé 1 Animatrice Qualité, avec pour mission de veiller à ce que l'ensemble des processus nécessaires à l'atteinte des d'objectifs soient définis et appliqués, d'animer avec chacun une démarche d'amélioration permanente et de rendre compte du fonctionnement du système qualité.

La qualité de nos formations et prestations repose sur l'implication de chacun d'entre nous, aussi nous demandons à l'ensemble de l'équipe administrative, pédagogique et d'entretien, d'appliquer rigoureusement les dispositions de notre système qualité et de contribuer par ses suggestions à son amélioration permanente. Nous sommes, chacun d'entre nous, les responsables de la qualité.

Le 13/03/2023

La directrice du CFPPA et CFA

La directrice de l'EPLEFPA

Mme Boyer Christine



Mme Droz-Vincént Christelle

